

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 02 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BERNE Valérie – CANO Chrystelle – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle
TEYSSIER Françoise

Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François
SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absent excusé : VALLA-BEGOT Chrystel

Pouvoir :

Secrétaire de séance : SAUVAYRE Georges
ROUX J.F arrive à 18 H 50

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

1°/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2014

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique que les comptes de gestion du receveur de l'année 2014, du budget principal, budget ZAC et budget CCAS, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur pour l'année 2014 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

2°/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

Dépenses :566 504.28 €
Recettes :769 880.89 €

Section d'investissement :

Dépenses :751 837.81 €
Recettes :736 228.63 €

BUDGET ZAC

Section de fonctionnement :

Dépenses :1 170.00 €
Recettes :1 170.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :1 721.11 €
Recettes :1 721.11 €

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement :

Dépenses :6 383.33 €
Recettes :4 169.13 €

Après l'exposé de ces différents comptes et considérant que les résultats sont identiques à ceux du comptable du Trésor Public, Monsieur le Maire se retire comme la loi l'exige, Monsieur Roland GIRARD, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2014.

3°/ AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

- Au budget principal : la somme de185 936.70 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement :

- Au budget principal : la somme de105 243.68 €

- Au budget CCAS : la somme de 1 857.18 €

- Au budget ZAC : la somme de 8 750.00 €

4°/ VOTE DES BUDGETS

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le budget communal ainsi que les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général.....	133 728.18 €
Charges de personnel.....	276 920.27 €
Dépenses imprévues.....	1 531.73 €
Virement à la section d'investissement.....	268 000.00 €
Autres charges de gestion courante.....	95 900.00 €
Charges exceptionnelles.....	50.00 €
Charges financières.....	49 697.52 €
Dotations aux provisions.....	9 000.00 €
Atténuation de produits.....	2 400.00 €
Opération d'ordre.....	40 390.66 €
Total.....	877 618.36 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	105 243.68 €
Remboursement sur rémunération, personnel.....	27 500.00 €
Opération d'ordre.....	32 264.68 €
Produits des services.....	18 430.00 €
Impôts et taxes.....	456 866.00 €
Dotations et participations.....	193 964.00 €
Autres produits gestion courante.....	43 000.00 €
Produits exceptionnels.....	350.00 €
Total.....	877 618.36 €

Section d'investissement – Dépenses

Soldes d'exécution.....	185 936.70 €
Dépenses imprévues.....	1 892.85 €
Travaux en régie / opération d'ordre.....	32 264.68 €
Opération patrimoniales.....	447 038.39 €
Remboursement d'emprunts.....	152 045.69 €
Immobilisations incorporelles.....	8 000.00 €
Immobilisations corporelles.....	55 540.00 €
Immobilisations en cours.....	65 284.89 €
Subvention d'équipement.....	13 455.65 €
Total.....	961 458.85 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	268 000.00 €
Dotations fonds divers, réserves.....	202 936.70 €
Subvention d'investissement.....	3 093.10 €

Opération d'ordre entre section.....	40 390.66 €
Opérations patrimoniales	447 038.39 €
TOTAL	961 458.85 €

BUDGET CCAS

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général.....	3 500.00 €
Autres charges de gestion courante.....	500.00 €
Dépenses imprévues.....	57.18 €
TOTAL	4 057.18 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté	1 857.18 €
Dotations et participations	2 200.00 €
TOTAL	4 057.18 €

BUDGET ZAC

Section de fonctionnement – Dépenses

Virement à la section d'investissement.....	8 750.00 €
TOTAL	8 750.00 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté	8 750.00 €
TOTAL	8 750.00 €

Section d'investissement – Dépenses

Immobilisations corporelles.....	9 920.00 €
Opération patrimoniale	4.00 €
TOTAL	9 924.00 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	8 750.00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté.....	1 170.00 €
Opération patrimoniale	4.00 €
TOTAL	9 924.00 €

Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé

ACCA ST CLAIR.....	130.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Boulieu.....	900.00 €
Association Haut Vivarais	350.00 €
Aurore Sportive.....	100.00 €
Deume Basket	300.00 €
Familles Rurales Contrat Enfance Jeunesse + Ados	23 470.71 €
FNACA	100.00 €
OGEC	100.00 €
Le Club des Heureux de Vivre.....	100.00 €
Sou des écoles.....	500.00 €
Sou des écoles (activité piscine)	450.00 €
Sou des écoles (goûter de Noël).....	250.00 €
Tennis club.....	200.00 €
Familles rurales – rythmes scolaires	23 940.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve :

- Le budget communal, à l'unanimité
- Le budget CCAS, à l'unanimité
- Le budget ZAC, à l'unanimité

5°/ NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales, votés en 2014 :

- Taxe d'habitation : 10.62 %
- Taxe foncier bâti : 15.47 %
- Taxe foncier non bâti : 74.12 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2015.

6°/ DEMANDE D'AIDE POUR SECURISATION DES ARRETS DE CAR 2015 « AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETON »

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche afin de sécuriser les arrêts de car sur la RD 820.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche, afin de sécuriser les arrêts de car sur la RD 820.

7°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE POUR CREATION D'UN POLE MEDICAL

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche pour la création d'un pôle médical sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche, pour la création d'un pôle médical.

8°/ CONVENTION CADRE « ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES »

Monsieur le Maire rappelle l'extinction de la mission ATESAT et la non-reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2015, de la convention passée entre l'Etat et la commune au titre de l'ATESAT.

Il informe l'assemblée d'une offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Conseil Général propose de mettre en place. Il en donne les principales caractéristiques :

- Une mission de base, forfaitisée à 2.50 € / habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public.
- Une mission complémentaire, forfaitisée à 1 € / habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000 H.T. par an en une plusieurs opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas recourir à cette proposition pour la mission de base (et la mission complémentaire) au moins pour l'Année 2015.

9°/ SUBVENTION FOIRE AUX PLANTES RARES 2015

En vue de l'organisation de la foire aux plantes rare, le dimanche 4 octobre 2015 au Château de Gourdan, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche, pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

10°/ QUESTIONS DIVERSES

Un point sur les travaux :

- La route du barrage de Vidalon va être rénovée dans les prochains jours.
- Le goudronnage chemins des grandes Vignes vient d'être réalisé.
- L'enfouissement des réseaux EDF et France Télécoms est en cours au quartier la Combe.
- Le Kiosque vient d'être aménagé : dalle, réseaux électriques, un escalier sera réalisé par les employés communaux.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 03 Juin 2015 à 18 h 30

La séance est levée à 20 h 15

Signatures,

BERNE Valérie		PRIMET Michelle	
CANO Chrystelle		ROUX Jean-François	
CELETTE Robert		SABATIER René	
CHAPUIS Claude		SAUVAYRE Georges	
CHOL Marie-Claire		SPEISSMANN Jean-Paul	
GIRARD Roland		TEYSSIER Françoise	
GRENIER Joël		VALLA-BEGOT Chrystel	
LARGERON Joseph			